RÉUSSIR PASS & L.AS

À LA FACULTÉ DES SCIENCES

D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

La Licence Accès Santé en L1 (Portail)

La L.AS est une formation adossée aux filières de la faculté des sciences permettant de concourir à l'accès sélectif en 2ème année des études de santé. Elle se compose d'enseignements en sciences (la majeure) et d'enseignement en santé répartis entre les deux semestres (la mineure).

1

PORTAIL PASTEUR

4 ECTS santé au semestre 1 et 6 ECTS au semestre 2

2

PORTAIL CURIE

6 ECTS santé au semestre 1 et 4 ECTS au semestre 2

3

PORTAIL DESCARTES

4 ECTS santé au semestre 1 et 6 ECTS au semestre 2

En L1 AS, les étudiants bénéficient d'une dispense de crédits dans leur majeure sciences. Dans les portails, les crédits dispensés dépendent de la mention choisie :

1

PORTAIL PASTEUR

Si mention Chimie : 4 ECTS au S1 et 3 ECTS au S2.

Si mention SV : 4 ECTS au S1 et 3 ECTS au S2.

Si mention SVT : 6 ECTS au S1 et 3 ECTS au S2.

Si mention SSS : 4 ECTS au S1et 2 ECTS au S2

2

PORTAIL CURIE

6 ECTS au S1 selon le parcours choisi

3

PORTAIL DESCARTES

3 ECTS au S1 et 6 ECTS au S2

Les désinscriptions se font après accord du responsable L.AS , Riad SEDDIK (PASTEUR) et Fabrice DUVERNAY (CURIE) au plus tard à la fin du mois d'octobre. **On ne peut pas passer d'un portail à l'autre en conservant son inscription AS.**

parcoursup

Comment j'y accède ?

L'accès en L1 AS se fait uniquement avec une demande Parcoursup.

AMeTICE

Comment sont dispensés mes cours de la mineure santé ?

Les 10 crédits de la mineure santé sont dispensés par la faculté de santé **en distanciel (cours en ligne).**

Comment sont dispensés mes cours de la majeure ?

Comme pour les formations classiques, **en présentiel.**

Ametice

L.AS et PASS, en résumé comment ça marche ?

MAJEURE = LICENCE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES PRÉSENTIEL CAMPUS SCIENCES 51 À 59 ECTS	MAJEURE = ANNÉE DE PASS FACULTÉ SANTÉ PRÉSENTIEL CAMPUS TIMONE 50 ECTS
⬇	⬇
MINEURE SANTÉ 10 ECTS COURS EN LIGNE	MINEURE LICENCE 10 ECTS COURS EN LIGNE
⬇	⬇
EXAMEN ÉCRIT POUR LA MAJEURE / QCM POUR LA MINEURE	QCM POUR LA MAJEURE ET LA MINEURE
⬇ ACCÈS SÉLECTIF	⬇
50% DES PLACES GRANDS ADMIS / 50% DES PLACES AVEC ORAL	50% DES PLACES GRANDS ADMIS / 50% DES PLACES AVEC ORAL

Les responsables de la filière L.AS en Sciences sont Riad SEDDIK (PASTEUR et SV) et Fabrice DUVERNAY (CURIE et Physique/Chimie)

Toutes les informations L.AS données par la faculté de Santé sont à consulter sur cette page.

Les modalités de contrôle des connaissance et des compétences sont à consulter sur cette page.

Comment je valide mon année L.AS

1 À L'EXAMEN DE LA MINEURE, J'AI UNE NOTE ≥10

ET

2 JE VALIDE MON ANNÉE EN PREMIÈRE SESSION

JE PEUX PASSER L'ACCÈS SÉLECTIF. SI ÉCHEC, JE CONTINUE MA LICENCE EN ANNÉE N+1 L.AS

1 À L'EXAMEN DE LA MINEURE, J'AI UNE NOTE <10

ET

2 JE VALIDE MON ANNÉE EN PREMIÈRE OU EN DEUXIÈME SESSION

JE NE PEUX PAS PASSER L'ACCÈS SÉLECTIF ET JE CONTINUE MA LICENCE EN ANNÉE N+1 L.AS

1 À L'EXAMEN DE LA MINEURE, J'AI UNE NOTE <10

ET

2 JE NE VALIDE PAS MON ANNÉE DE LICENCE (NOTE MOYENNE <10)

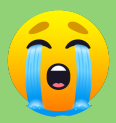

JE NE PEUX PAS PASSER L'ACCÈS SÉLECTIF ET JE REDOUBLE DANS UNE ANNÉE NON L.AS

La Licence Accès Santé en L2 et L3

La licence accès santé est une formation adossée aux filières de la faculté des sciences permettant de concourir à l'accès sélectif en 2ème année de santé. Elle se compose d'enseignements en sciences (la majeure 59 ECTS) et d'enseignement en santé répartis entre les deux semestres (la mineure 10 ECTS). Pour toute les L2 et L3 en Sciences, la mineure santé est répartie avec 6 ECTS au premier semestre et 4 ECTS au second semestre.

Tous les étudiants non retenus à l'accès sélectif et validant leur année L.AS sont admis de droit en année N+1 AS, sous réserve de ne pas avoir utilisé leurs deux chances à l'accès santé. Les étudiants de portails peuvent demander à intégrer la L2 de leur mention en accès santé sous réserve de l'excellence de leurs résultats académiques.

Tous les étudiants validant leur année de **PASS sont éligibles à intégrer la L.AS 2 de leur mineure sciences**, sous réserve de ne pas avoir utilisé leurs deux chances à l'accès santé. Les étudiants postulent via la plateforme ecandidat sur une campagne spécifique dont les dates sont affichées sur le site de la faculté des Sciences. L'ordre de priorité pour intégrer une L.AS2 est le suivant:

1

ÉTUDIANTS L.AS 1 REÇUS-COLLÉS

(de droit)

2

ÉTUDIANTS PASS REÇUS-COLLÉS

Avec la bonne mineure,

de droit

3

ÉTUDIANTS PORTAILS CLASSIQUES

sous réserve de places disponibles

4

ÉTUDIANTS PASS REÇUS-COLLÉS

Avec une autre mineure,

sous réserve de places disponibles

5

ÉTUDIANTS D'AUTRES UNIVERSITÉS

sous réserve de places disponibles

eCandidat

Comment j'y accède ?

La demande se fait sur:

e-candidat.

Les désinscriptions se font après accord du responsable L.AS , Riad SEDDIK (filière SV) et Fabrice DUVERNAY (filières Physique/Chimie). **Les désinscriptions sont définitives.**